



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais



PROVINCE DE QUÉBEC

COMTÉ D'UNGAVA

VILLE DE CHAPAIS

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenue le 11 novembre 2019 à 19 h 00, à la salle des délibérations du Conseil et à laquelle étaient présents et formant quorum;

Monsieur le maire : Steve Gamache

Mesdames les conseillères : Denise Larouche
Lucie Tremblay
Roxanne Tremblay

Messieurs les conseillers : Daniel Forgues
Jacques Fortin
Guy Lafrenière

Était également présente à la séance:

Madame la directrice générale adjointe et greffière suppléante: Mélanie Gagné

Était absente à la séance:

Madame la directrice générale et greffière: Mariève Bernier

Tous les conseillers et conseillères ayant été convoqués par un avis écrit signifié dans le délai imparti par la *Loi des cités et villes*, monsieur le maire, constatant qu'il y a quorum, déclare la séance dûment tenue.

1.
OUVERTURE DE LA SÉANCE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Guy Lafrenière
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Conformément à l'article 303 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, la conseillère Madame Denise Larouche déclare son intérêt en lien avec cette résolution. Elle se retire de la séance, tout comme elle l'a fait lors des discussions en comité plénier concernant ce sujet.

2.
RÉSOLUTION – CONFIRMATION D'ENGAGEMENT – POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES ET JOURNALIER À TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT QU'un poste d'opérateur de machineries lourdes et journalier temps plein est vacant;

19-11-284

19-11-285



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Chapais

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 19-10-256 le Conseil autorisait l'affichage d'un poste d'opérateur de machineries lourdes et journalier à temps plein;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'opérateur de machineries lourdes et journalier a été affiché à l'interne et à l'externe;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Langis Deschênes a posé sa candidature pour ce poste;

Il est **PROPOSÉ** par madame Roxanne Tremblay
APPUYÉ par monsieur Daniel Forgues
ET RÉSOLU

QUE la Ville de Chapais confirme l'engagement de monsieur Langis Deschênes comme opérateur de machineries lourdes et journalier à temps plein, conformément aux modalités de la convention collective en vigueur du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Denise Larouche réintègre la séance.

19-11-286

3.
RÉSOLUTION – CONFIRMATION D'ENGAGEMENT – POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ARÉNA SAISONNIER TEMPS PLEIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Chapais a procédé, en août dernier, à un affichage public pour le poste de préposé à l'aréna saisonnier à temps plein;

CONSIDÉRANT QU'un candidat a été retenu pour combler un poste au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, soit monsieur Jean-Rock Jobin;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection formé pour l'occasion;

Il est **PROPOSÉ** par madame Denise Larouche
APPUYÉ par madame Lucie Tremblay
ET RÉSOLU

DE nommer monsieur Jean-Rock Jobin au poste de préposé à l'aréna saisonnier à temps plein, conformément à la convention collective en vigueur du Syndicat des employés municipaux de la Ville de Chapais – CSN, et ce conditionnellement à un examen médical concluant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

19-11-287

4.
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Daniel Forgues
APPUYÉ par monsieur Jacques Fortin

QUE cette séance extraordinaire soit levée et terminée.
Il est 19 h 10.

Steve Gamache
Maire

Mélanie Gagné
Directrice générale adjointe et
greffière suppléante